

PARIS : Guide Repère Espaces publics et conduites addictives – Les maires peuvent agir

PARIS : Guide Repère Espaces publics et conduites addictives –



**Entreprises,
Collectivités,
Associations,**

Faites partager vos actions et événements

Communiquez dans la gazette !

tel : 04 94 16 00 37 - communication@presseagence.fr

Les maires peuvent agir, publié par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), rappelle les moyens juridiques et les possibilités d'organisation et de régulation de la vie publique dont disposent les maires et les responsables des collectivités territoriales pour contribuer très efficacement à réduire les risques et les dommages résultant d'excès d'alcool ou d'autres produits psychoactifs dans les espaces publics. De multiples expériences, déjà réalisées ou en cours, sont présentées comme autant de

possibilités opérationnelles d'agir.

Ce guide s'inscrit dans l'ambition que porte l'ANPAA de contribuer à la déclinaison territoriale des politiques publiques de prévention des risques et de réduction des dommages liées aux pratiques addictives en faisant appel, notamment, à ses 1 500 professionnels répartis sur la métropole et sur l'île de La Réunion.

Les conséquences très diverses des conduites addictives dans les espaces publics touchent, au plus près, une large part de nos concitoyens. Parfois d'une particulière gravité avec des décès par accident ou par maladie, les effets des consommations excessives d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues se font également ressentir au travers, notamment, de troubles à l'ordre public, de violences dans et hors la famille, de mises en danger...

Pour mener à bien cette prévention, des ressources spécialisées sont souvent nécessaires pour conduire les projets, favoriser les liens avec des acteurs spécialisés, assurer le continuum avec les établissements de soins. L'ANPAA est à même d'apporter cet appui.

L'ANPAA a reçu le soutien financier de la Direction générale de la santé et de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés pour la réalisation de ce guide.



SOURCE /

Association des maires de France et présidents d'Intercommunalité